

22^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

La protection de la biodiversité

PROPOSITION DE LOI

Visant à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et à l'importance de préserver la biodiversité

Présentée

Par les élèves de CM2 de l'école élémentaire d'application Pershing de Versailles (Académie de Versailles) :

BELLEC Albane, BERNOT Eugénie, BOON Charlotte, BREUS-GONGORA Johanna, CABOUAT Pierre, CHAU Léo, CHONE Laetitia, CISSE Salimata, CLEMENTI Antoine, DA ROCHA DANTAS Andy, DASQUE Arthur, DE LONGUEAU Andéol, GUILLOIS Constance, HEUDE Antoine, IBGUI Yonathan, KHALDI Sofiane, MARCHANDISE Grégoire, MISSUD Alexandre, MOREAU-CROSES Matthys, ROUSSEAU-LASKOWSKI Nathaniel, SERVEAU Maxime, SPIESSER Zoé, TRIKI Rayan, TRUCHET Maëlle, VAUJOUR Ghilain, VOUILLON-LEMAIRE Anselme, ZACHELIN Brice, ZHANG Arnaud.

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La biodiversité désigne la richesse et la diversité des êtres vivants qui peuplent la Terre, des écosystèmes. C'est une chaîne dans laquelle chaque espèce, qu'elle soit végétale ou animale, est un maillon indispensable.

Ainsi, l'érosion de cette biodiversité est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. En effet, le constat est alarmant et la biodiversité est en grand danger : nous avons pu constater à travers nos recherches que de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées d'extinction et que certaines ont déjà disparu, que des populations perdent leurs habitats et leurs repères, que des ressources naturelles sont dévastées.

Protéger la nature c'est aussi protéger notre avenir. Il est donc nécessaire de prendre conscience et de faire prendre conscience de l'importance de préserver cette immense richesse que représente la biodiversité. Cette problématique nous touche nous, enfants, en tout premier lieu puisque nous serons les générations futures.

Mesdames, Messieurs, nous devons donc agir pour informer et former les enfants de France afin qu'ils découvrent comment contribuer à leur manière à la conservation et la protection de cette biodiversité, à l'école et hors l'école.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Chaque classe recevra en début d'année un kit pédagogique avec des affiches, des jeux, des ouvrages de jeunesse, de la documentation adaptée à chaque niveau pour découvrir de manière ludique ce qu'est la biodiversité, ce qu'elle nous offre, et comment nous pouvons aider à sa protection.

Article 2

Une fois par an, une sortie sera organisée avec un « spécialiste » pour explorer l'étendue de la biodiversité dans l'un des milieux de vie proches de l'école. Cette sortie sera l'occasion de sensibiliser les enfants aux gestes simples qui permettent d'agir pour sa préservation.

Article 3

Une charte de la biodiversité devra être créée par les élèves suite à cette sortie et affichée dans l'école. Elle permettra de faire connaître, de diffuser et d'expliquer les actions qu'il est possible de mener pour sa préservation.

Article 4

Un bac à compost doit être installé dans chaque école. 1 à 2 fois par an, une journée de collecte par ville sera organisée pour l'utiliser et enrichir la terre des espaces de culture de la ville.